naquit Marius,—Marius, moins grand pour avoir vaincu les Cimbres, que pour avoir chassé l'aristocratie de Rome."

C'était là le language d'un grand démagogue, d'un grand orateur, d'un grand citoyen, d'un homme qui pouvait être bien grand de toutes manières, mais qui attirait sa patrie dans une triste position.—On a voulu souvent jeter de la boue à la figure de l'hon. procureur-général du Bas-Canada, on a voulu souvent ridiculiser ses œuvres,—mais je ne doute pas que la postérité dira que l'hon. procureur-général du Bas-Canada était grand par ses œuvres, grand par la codification des lois, grand par l'abolition de la tenure seigneuriale, et grand surtout parce qu'il a su vainore la démagogie! (Applaudissements.)

M. J. B. E. DORION—Ah!...

M. DUFRESNE—Comme je vois maintenant l'hon. député de Bagot à son siège, je vais faire en anglais les quelques remarques que je destinais à son adresse. (M. DUFRESNE continue en anglais:) L'hon. député de Bagot nous a dit : "Vous volez le Bas Canada de \$5,000,000, et pourquoi? Pour les donner au Haut-Canada. Le Haut-Canada votera presque unanimement pour le projet de confédération, parce que vous volez le Bas-Canada de cette somme à son profit. Et comment cela? Parce qu'il n'est dû qu'un million sur les terres publiques du Bas-Canada tandis qu'il est dû cinq millions dans le Haut-Canada. Le Bas-Canada ne recevra donc qu'un million de piastres tandis que vous en donnes cinq millions au Haut. Vous commettes donc une spoliation du Bas-Canada au profit du Haut-Canada." La proposition de l'hon. député de Bagot, si je la comprends bien,-et j'ai pris note de ses paroles,-est donc de prendre au Haut-Canada la moitié de ce qu'il doit sur ses terres publiques et de l'appliquer au profit du gouvernement local du Bas-Canada.

M. J. B. E. DORION—Il n'a jamais

parlé de cela.

M. WEBB.—M. l'Orateur:—Le projet présenté par le gouvernement pour la confédération des provinces de l'Amérique Britannique du Nord, me paraît entouré de grandes difficultés. (Ecoutes ! écoutes !) Je crois qu'avant de le soumettre au vote, le gouvernement devrait nous faire un exposé plus complet du projet dans son ensemble, afin que les hon. membres fussent à même d'en arriver à des conclusions raisonnables sur les mérites de la cause. (Ecou-

tex!) Cet argument me semble avoir du poids, surtout pour la section du pays que 'ai, avec plusieurs autres hon. membres, l'honneur de représenter ; il s'y applique encore mieux qu'à toute autre partie de la confédération projetée. Nous savons tous que si ce projet est adopté, la population anglaise se trouvera en très faible minorité dans la législature locale; nous savons tous que la portion du pays à laquelle j'appartiens, a été ouverte et colonisée par des Anglais, et que la grande majorité de la population est anglaise-protestante. Il s'en suit que ses représentants étant appelés à voter sur une mesure qui affecte si profondément leurs intérêts de toutes sortes, devraient en connaître intimement tous les détails, afia de pouvoir bien définir leur position, en ce qui regarde les intérêts qu'ils représentent. (Ecouter!) Mais, en nous présentant cette mesure, les hon, ministres out cru devoir adopter une autre marche; ils nous ont soumis simplement les résolutions qui doivent amener la confédération, réservant pour une époque ultérieure l'examen de tous les détails. (Ecoutez!) Bien que le gouvernement ne nous ait pas donné, à mon avis, tous les renseignements désirables, je ne crois pas que les populations anglaises du Bas-Canada soient justifiables de s'opposer à une mesure qui peut, après tout, leur être avantageuse, et de la rejeter, parce que quelques-uns de leurs intérêts peuvent en souffrir. Je voterai donc pour les résolutions qui nous occupent, me réservant de voter pour ou contre les détails qui affectent les constitutions locales, selon que je le jugerai convenable. (Ecouter!) En votant pour cette mesure, je n'admets autre chose que le principe d'une union des provinces de l'Amérique Britannique du Nord. L'été dernier, les affaires politiques du pays étaient dans un état critique, dont il fallait nécessairement sortir par quelque moyen. Je croyais, toutefois, que la conférence qui s'est réunie ici au mois d'octobre, pour examiner une question soumise au peuple depuis 1858, proposerait de soumettre aux différentes législatures un projet d'union législative des colonies anglaises de l'Amérique du Nord. Il me semble qu'une union législative relierait bien mieux les diverses provinces entre elles, et ne serait pas de beaucoup aussi coûteuse que l'union fédérale proposée. (Ecoutez!) J'admets, toutefois, que l'accomplissement d'une union législative présente certaines difficultés qu'on ne rencontre pas dans l'union fédérale. Le grand